

E 2/78

*Aufzeichnung des Vorstehers des Departements des
Auswärtigen, N. Droz*

Berne, 6 mai 1889

Monsieur de Bülow s'est présenté à 4^{1/2} h. et après m'avoir entretenu de diverses affaires, il m'a dit: «En ce qui concerne l'affaire Wohlgemuth, j'ai écrit à Berlin ce que vous aviez bien voulu me dire l'autre jour au sujet du rôle de la police à Rheinfelden, savoir que Lutz avait probablement attiré Wohlgemuth dans un piège, mais que vous ne croyiez pas à la connivence de la police.¹ J'ai aussi écrit le résultat de notre entretien de samedi, dans lequel vous m'avez dit, après avoir pris connaissance du rapport

1. *Vgl. die Aufzeichnung von Droz vom 4. 5. 1889 (E 2/78).*



de M. Trachsler², que certainement la police à Rheinfelden n'avait pas tendu elle-même de piège et s'était borné à donner suite à la dénonciation qu'elle avait reçue. Je n'ai pas encore de réponse à cette dernière lettre, mais on m'a fait savoir en réponse à ma première communication, ce qui suit. J'ai traduit le passage et je vais vous en donner lecture. Il lit: «M. Droz oublie que le préfet de Rheinfelden est un socialiste, partisan des idées de Lutz et qu'il s'est prêté avec empressement à l'arrestation de Wohlgemuth. Ces faits auraient dû engager le Conseil fédéral à avoir plus d'égards pour la demande présentée par nous, et à ne pas prendre une décision qui, en mettant Lutz et Wohlgemuth sur le même pied, ressemble à un mauvais vouloir pour l'Allemagne.»

J'ai répondu: «Je ne sais sur quoi l'on se fonde pour prétendre que le préfet de Rheinfelden est un socialiste. Les personnes qui le connaissent et qui connaissent la population de cette contrée disent qu'il appartient au parti libéral (freisinnig). D'ailleurs les opinions politiques de M. Baumer n'ont rien à faire dans la question; il s'agit de savoir si son attitude a été correcte. Or, je déclare que dans ma conviction la plus profonde il n'y a rien à reprendre à sa conduite qui a été très-réservée et conforme à nos lois. J'aime à croire, du reste, que lorsque le gouvernement impérial aura pris connaissance de votre dernière communication, il n'hésitera plus à reconnaître qu'il n'y a eu de notre part aucune espèce de mauvais vouloir et que nous ne pouvions pas en expulsant Lutz ne pas parler de ses rapports avec W[ohl]gemuth et vice-versa.»

M. de Bülow m'a alors demandé à quoi tenait le retard mis par la police argovienne à nous faire part de l'arrestation de Wohlgemuth.

Je lui ai répondu que l'arrestation a eu lieu vers le soir, le préfet étant absent pour une circonstance de famille. Le lendemain matin il a interrogé Wohlgemuth et a fait son rapport à la Direction de Police d'Aarau. Celle-ci a délégué à Rheinfelden son commandant de police pour procéder à un nouvel interrogatoire. Puis le dossier est venu à Aarau, où le gouvernement était occupé à en prendre connaissance, lorsque nous lui avons télégraphié à la suite de votre demande. Il eût été certainement à désirer que l'on nous eût informé de suite de l'arrestation, mais je dois constater qu'il n'y a eu, dans ces lenteurs, aucune espèce d'intention malicieuse.

M. de Bülow demande là-dessus, s'en référant à un billet qu'il m'a adressé hier qu'on veuille bien lui donner connaissance du moment où Lutz sera expulsé et de la frontière à laquelle il sera conduit.

Je lui ai dit que Lutz sollicitait un délai de 15 jours pour régler ses affaires et que j'avais fait savoir au Dépt. de Police de Bâle que la question serait soumise au C[on]seil F[édéral]; qu'en attendant j'avais autorisé sa sortie de prison à la condition que la police veille à ce qu'il ne se fasse aucune manifestation autour de sa personne et que lui-même ne s'y prêle en aucune manière.

2. Nicht ermittelt.